

Notre Défi

Les sites marins du patrimoine mondial subissent les effets du changement climatique à un rythme inédit. La hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et les épisodes de blanchissement massif des coraux viennent exacerber les pressions existantes, telles que la pêche illégale et non déclarée, la pollution marine ou l'aménagement non durable du littoral. La plupart des sites peinent à faire face au danger de plus en plus redoutable que représente la combinaison de ces effets cumulés.

Notre Mission

Lancé en 2005, le Programme marin du patrimoine mondial a pour mission d'assurer la conservation efficace des aires marines d'une valeur universelle exceptionnelle avérée ou potentielle, afin de garantir leur prospérité pour les générations à venir. Le Programme s'articule autour de trois grands axes pour mener à bien sa mission.

« Sauvegarder notre héritage océanique pour le transmettre aux générations futures »



Contact

Programme marin du patrimoine mondial
Centre du patrimoine mondial
UNESCO

7, place de Fontenoy
75007 Paris, France

Courriel: wh-marine@unesco.org

<https://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>

Crédits photos (de gauche à droite et de haut en bas):

Page de couverture: © UNESCO / Kartika D. Suardana

État de conservation: © Brian Sullivan

Réseau des gestionnaires de site: © UNESCO / Taylor Butz

Capacité de résilience et d'adaptation au climat: © UNESCO / Daniel Correia

Carte: © UNESCO

Notre défi: © Underwater Earth / XL Catlin Seaview Survey / Christophe Bailhache

Notre mission: © IRD / Jean-Michel Boré

Quatrième de couverture: © UNESCO / Michelle Vanmaele

Publié en 2020 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France



© UNESCO 2020



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine mondial

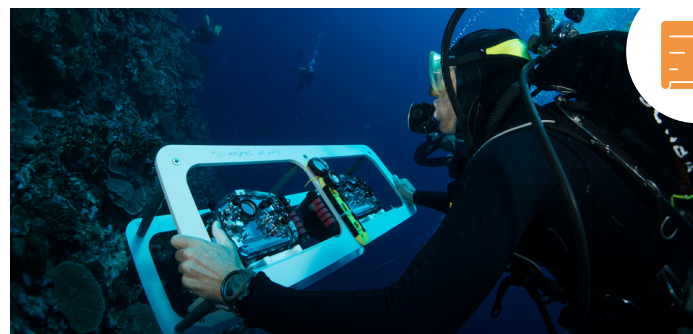
50

Symboles d'espoir dans un océan en mutation

Sites du patrimoine mondial marin de l'UNESCO



Notre Action



Assurer le suivi de l'état de conservation

Chaque site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO fait l'objet d'un suivi en continu. En collaboration avec les Organisations consultatives, le Programme contrôle et évalue la façon dont les pays protègent leurs sites. À cette fin, des données sont recueillies lors de missions sur le terrain et dans le cadre de recherches et d'analyses scientifiques. Les informations sont ensuite transmises au Comité du patrimoine mondial, auprès duquel les États doivent rendre compte de leur action (ou de leur inaction) et qui décide notamment de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.



Établir un réseau de référence pour les gestionnaires de site

En matière de conservation, les sites marins du patrimoine mondial font face à des défis similaires et disposent de multiples informations sur les bonnes pratiques et les solutions à adopter pour relever ces enjeux. Le recours aux nombreuses expertises du réseau est au cœur de l'action du Programme et contribue à accélérer la mise en oeuvre d'une gestion efficace, rationnelle et équitable des sites du patrimoine mondial, dans le cadre des Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.



Renforcer les capacités de résilience et d'adaptation au climat

Le changement climatique est devenu la plus grande menace qui pèse sur le patrimoine mondial marin. Les activités du Programme visent principalement à renforcer la résilience en réduisant la pression exercée sur les sites, en dotant les communautés locales de stratégies holistiques d'adaptation au climat et en évaluant les effets du changement climatique dans les aires marines protégées inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

Répartition Géographique

50 Sites du patrimoine mondial marin
Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- Site du patrimoine mondial en péril
- Site du patrimoine mondial naturel
- Site mixte du patrimoine mondial (culturel et naturel)

La Convention du patrimoine mondial (1972)

La Convention du patrimoine mondial de 1972 unit les nations derrière un engagement commun de préserver le patrimoine mondial exceptionnel de la planète au profit des générations actuelles et futures. La Convention reconnaît que la protection de ces lieux uniques au monde est un devoir qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale, et veille à ce que la responsabilité de leur sauvegarde soit partagée.

Sites du patrimoine mondial marin

Depuis l'inscription du premier site marin sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981, notre réseau s'est enrichi pour devenir une collection mondiale d'aires marines sans équivalent. Aujourd'hui, la Liste compte 50 sites marins d'une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité, répartis dans 37 pays et reconnus pour le caractère unique de leur biodiversité marine, la singularité de leur écosystème, leurs particularités géologiques ou leur beauté incomparable.

